

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 44

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. ERIC LE DISSES

OBJET

Politique Publique des Ports : Présentation du rapport annuel du délégataire de la partie "plaisance" du port de Cassis pour l'exercice 2015

**Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction des Transports et des Ports
10232**

PRESENTATION

Le Département a confié, par contrat de délégation de service public notifié le 21 décembre 2007, l'exploitation de la partie « plaisance » du port de Cassis au Groupement Trapani-Carrasco (GTC) pour une durée de 8 ans. Ce contrat a été prorogé jusqu'au 31 Décembre 2017 en application des dispositions de la loi NOTRe.

Aux termes de ce contrat, le Délégataire assure des missions d'exploitation et d'entretien du domaine délégué, de gestion des emplacements et d'animation du port.

Conformément à l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données financières s'y rapportant. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Le Groupement a transmis au Conseil Départemental un rapport comportant les comptes de l'exercice 2015 établis par le Cabinet comptable Protis Compta Eurl.

Compte rendu technique

Entretien du domaine délégué

Le délégataire doit investir chaque année pour l'entretien du domaine portuaire qui lui est confié : changement des chaînes, entretien des pannes, nettoyage du plan d'eau, des bâtiments et des équipements.

En 2015, une grande partie des chaînes filles a été remplacée, ainsi que les pavillons et les tenues des agents portuaires.

Le Port est maintenant labellisé « Port Propre » par l'AFNOR, ce qui fait de Cassis le 3^{ème} port des Bouches du Rhône à avoir obtenu cette labellisation. Cela nécessite une vigilance constante pour maintenir le niveau obtenu et génère également des coûts (achat et maintien des stocks de kits antipollution, d'un barrage flottant, de signalétique). La signalétique spécifique à ce label a été acquise cette année.

Le délégataire a par ailleurs reçu en 2015 la distinction spéciale du jury au titre de « port exemplaire » organisé par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, couronnant ainsi ses efforts en matière de protection de l'environnement portuaire.

Gestion des emplacements

Avec ses huit agents portuaires, GTC gère 375 emplacements. 360 sont attribués à des plaisanciers pour des durées annuelles et 15 sont attribués aux bateaux de passage. Le délégataire participe également aux réunions de travail relatives à l'affectation des postes à flot menées sous l'autorité du Département.

Gestion du parking des Moulins (40 places), de la station d'avitaillement, de la déchetterie

En 2007, tous ces équipements n'existaient pas sous leur forme actuelle. GTC a mis au point les systèmes de gestion adéquats et assure leur maintenance dans de bonnes conditions.

Animation du port

Dès le début de son contrat, GTC a mis en place plusieurs animations qui sont devenues des événements phares de la vie nautique comme « Soirée Blanche », « Les Voiles de Cassis » ou la « Duo Cup ». D'autres manifestations participent de la vie du port, visant à créer un esprit d'appartenance ou de responsabilité : nettoyage du port, soirées de gala, « Fête de la Plaisance ».

Fréquentation du port

Le port de Cassis est au maximum de sa capacité d'accueil. Seuls de légers aménagements sont encore possibles, notamment en termes d'accueil de bateaux dits de « passage ». Les accueils de bateaux prestigieux sont privilégiés pour la notoriété du port et les retombées au bénéfice de la ville et de ses commerces.

Compte rendu financier

Les tarifs de l'ensemble des ports sont fixés chaque année en Commission Permanente. Le chiffre d'affaires 2015 du délégataire du port de Cassis s'élève au 31/12/2015, à 1 359 046 euros, le résultat excédentaire à 73 429 euros en diminution de 3,27% par rapport à 2014.

La redevance versée au Département se décompose en une « partie fixe » et une « partie proportionnelle ». Elle est versée avant le 1^{er} juillet de l'année en cours pour la partie fixe et avant le 30 juin de l'année suivante pour la partie proportionnelle.

La partie fixe de la redevance 2015 s'est élevée à 91 137,38 euros et la partie proportionnelle à 15 109,20 euros.

L'analyse financière des comptes du délégataire a été examinée par la Direction du Contrôle de Gestion. Si elle relève des problèmes de trésorerie du délégataire, cette analyse souligne toutefois que l'exploitation demeure équilibrée et rentable.

L'examen de ce rapport annuel du Délégué de la partie plaisance du Port de Cassis n'a pas d'incidence financière.

CONCLUSION

Sur proposition de Monsieur le Délégué aux Ports et au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

